

IL EST TEMPS D'AGIR SUR LES PROMESSES DE RÉDUCTION DES MÉFAITS

Lettre ouverte au Parti libéral du Canada

Mars 2018

Les politiques sur les drogues sont à un tournant critique au Canada, et nous souhaitons que nos élus et élues accordent une importance accrue aux objectifs et résultats de santé publique, dans le respect des droits humains de tous les citoyens. Des mesures réjouissantes ont été prises dans ce domaine, depuis l'élection de 2015, y compris le rétablissement de la réduction des méfaits comme pilier fondamental de la stratégie canadienne en matière de drogues, et le virage vers la légalisation et la réglementation du cannabis. Néanmoins, en 2016 près de 3 000 Canadiens sont décédés de causes associées à la consommation d'opioïdes; et en 2017, ce nombre a augmenté et il continuera d'augmenter si l'on ne procède pas à des changements importants.

Reconnaissant la nécessité d'un changement d'approche aux politiques sur les drogues, plusieurs organismes de premier plan en matière de santé et de droits humains, au Canada et dans le monde, ont opté pour la décriminalisation de la possession de drogues à des fins de consommation personnelle. Ceci inclut l'Association canadienne de santé publique, la Coalition canadienne des politiques sur les drogues et le Réseau juridique canadien VIH/sida, pour n'en nommer que quelques-uns. Le Canada se doit de modifier fondamentalement son approche aux politiques sur les drogues, en harmonie avec le rapport publié en 2016 par la Commission globale de politique en matière de drogues, *Pour une véritable dépénalisation des drogues : étape nécessaire de la réforme des politiques publiques*.¹

Une somme abondante de données démontre que l'actuelle approche punitive des politiques en matière de drogues a un impact néfaste sur la santé publique. Les personnes qui s'injectent ou s'injectaient des drogues illégales comptaient en 2014 pour 11 % du nombre de nouveaux cas d'infection par le VIH, au Canada; en Saskatchewan, les nouveaux cas de VIH se concentrent principalement chez ces personnes (76,1 % des personnes vivant avec le VIH dans cette province).² Les politiques punitives ont des répercussions disproportionnées sur les personnes autochtones : 45 % des nouveaux cas de VIH chez des personnes autochtones sont attribués à l'injection de drogues – plus du quadruple de l'estimation concernant la population canadienne dans son ensemble.³ Des groupes qui sont en soi déjà marginalisés se heurtent à une discrimination encore plus répandue, à cause des lois sévères en matière de drogues, et se retrouvent écartés de l'accès à des services sociaux, de santé et de réduction des méfaits qui sont vitaux. Par ailleurs, parmi les personnes incarcérées sous responsabilité fédérale, les femmes sont deux fois plus susceptibles de purger une peine qui est reliée à la drogue; et les femmes autochtones ainsi que celles de race noire sont plus susceptibles que les femmes blanches d'être emprisonnées pour des délits liés aux drogues.⁴

L'abolition des peines du droit criminel pour la possession de drogues à des fins personnelles n'est pas un concept nouveau. De fait, certains pays sont dotés de politiques de décriminalisation depuis les années 1970; d'autres n'ont par ailleurs jamais criminalisé la possession simple de drogues. Depuis 15 ans, toutefois, de nombreux pays se sont orientés de plus en plus, à divers degrés, vers une mise en œuvre de la décriminalisation.⁵ En 2001, le Portugal a pris deux mesures de grande envergure pour combattre les préjudices associés aux drogues : le gouvernement a élargi les services de traitement et de réduction des méfaits, et a aboli les peines criminelles pour la possession de petites quantités et la consommation de toutes les drogues. Cette approche nouvelle et fondée sur des données, en matière de politiques sur les drogues, s'est avérée un succès évident – en conduisant à une diminution de la consommation problématique de drogues, à une baisse du nombre de décès et des cas de VIH associés à l'injection de drogues, et à une diminution des coûts pour le système de justice pénale – et elle met en relief des leçons importantes pour les autres pays.

Au cours de la campagne électorale fédérale de 2015, le Parti libéral du Canada [a répondu à un questionnaire](#) transmis à tous les partis politiques majeurs du Canada par le Réseau juridique canadien VIH/sida, à propos des services de réduction des méfaits (comme les services de consommation supervisée et les programmes de seringues en prison) ainsi que des politiques sur les drogues en général. Le Parti libéral a affirmé les positions suivantes :

L'une des priorités d'un gouvernement libéral sera la mise en place de politiques fondées sur des données probantes visant à réduire les méfaits et à protéger la sécurité publique. Nous étions des chefs de file en protection de la santé et de la sécurité du public. Nous continuerons à favoriser les politiques centrées sur le bien public. Notre parti estime que les sites d'injection sécuritaires font partie d'une politique nationale globale relative aux drogues, une politique fondée sur des données probantes qui vise à améliorer la santé publique et à réduire les activités criminelles.

Le Parti libéral du Canada sait qu'un gouvernement responsable doit prendre au sérieux les modifications à apporter à son système de justice pénale, et notamment la mise en œuvre de programmes de réduction des méfaits, et que toute modification doit se fonder sur des preuves qui montrent leur nécessité pour assurer la sécurité des Canadiennes et Canadiens. Au lieu de s'engager sur la voie d'une législation punitive, le gouvernement doit faire face aux véritables enjeux qui touchent nos établissements correctionnels. [emphase ajoutée]

En dépit de son affirmation d'engagement à l'égard de « politiques fondées sur des données probantes visant à réduire les préjudices et à protéger la sécurité publique » en tant que priorité, le Parti libéral du Canada n'a pas été assez loin, jusqu'à présent. De fait, la crise des surdoses d'opioïdes qui ravage actuellement plusieurs communautés de notre pays, et qui affecte elle aussi de manière disproportionnée les Autochtones,⁶ prouve bien que d'autres actions sont requises urgemment.

Nous nous réjouissons par conséquent de constater que le Parti libéral considérera, lors du prochain Congrès national libéral, en avril, une résolution de politiques pour « *Résoudre la crise des opioïdes par le biais d'une approche de santé publique (#2752)* ». Cette résolution enjoint au gouvernement d'aborder la consommation problématique de drogues comme un question de santé (plutôt que de justice pénale), d'élargir les services de réduction des méfaits ainsi que de traitement et d'abolir les sanctions pénales pour la possession de faibles quantités de drogues.

Il s'agit d'importantes propositions d'actions, mais nous suggérons qu'il est nécessaire d'aller encore plus loin. Il est temps de modifier fondamentalement la façon dont le Canada considère les drogues et son image des personnes qui en font usage. Comme l'a affirmé la Commission globale de politique en matière de drogues, « les drogues illicites présentent des dangers additionnels pour ceux qui les consomment : [ceux-ci] sont tributaires d'un marché criminel – qui a pour intérêt de les rendre dépendants, et de chercher le profit maximum –, et ils risquent des mesures répressives. Cette combinaison d'offre criminelle et de pénalisation est particulièrement cruelle pour ceux qui sont devenus dépendants aux drogues et pour ceux qui les consomment pour des raisons médicales, physiques ou mentales. »⁷

En 2015, le Parti libéral du Canada a fait campagne en prônant « du vrai changement » dans la façon de gouverner le Canada. Ceci incluait un engagement à des politiques fondées sur des données probantes et à « un Canada plus compatissant ». ⁸ Ceci doit inclure compassion et respect à l'égard des personnes qui consomment des drogues, en reconnaissant que la façon la plus appropriée de répondre à la crise actuelle de surdoses d'opioïdes, et à la consommation de drogues en général, est d'aborder la question comme une préoccupation de santé publique et non comme un problème relevant du système de justice pénale. Le premier ministre a mandaté la ministre fédérale de la Justice de procéder à une révision à grande échelle des politiques canadiennes en matière de justice pénale. Le temps est venu de passer aux actes pour faire en sorte que ces engagements se reflètent dans nos politiques relatives aux drogues.

En tant qu'organismes de droits humains, juridiques, de santé et de justice sociale, **nous exhortons les membres du Parti libéral du Canada à protéger les droits humains et la dignité des personnes qui consomment des drogues et à adopter la résolution de politiques consistant à décriminaliser la possession de petites quantités de drogues et à adopter une approche de santé publique en ce qui concerne la consommation problématique de drogues au Canada.**

Signataires :

Réseau juridique canadien VIH/sida
L'Association canadienne des infirmières et infirmiers en VIH/sida
Association canadienne de Personnes qui Utilisent des Drogues
Association de infirmiers et infirmières en réduction de méfaits
Association des centres de santé de l'Ontario
BC Centre for Disease Control
Canadian Aboriginal AIDS Network
La Coalition canadienne des politiques sur les drogues
Canadian Harm Reduction Network
Canadian Students for Sensible Drug Policy
Centre du Pardon National
Families for Addiction Recovery
International Centre for Science in Drug Policy
Metro Vancouver Aboriginal Executive Council
Moms Stop the Harm
moms united and mandated to saving Drug Users
Ontario HIV & Substance Use Training Program
Pivot Legal Society
Réseau pour la santé publique urbain
Thunderbird Partnership Foundation

Notes

¹Commission globale de politique en matière de drogues, *Étape nécessaire de la réforme des politiques publiques*, 2016.
En ligne à : http://www.globalcommissionondrugs.org/wp-content/uploads/2016/11/GCDP-Report-2016_FR.pdf.

²L. Challacombe, *L'épidémiologie du VIH au Canada*, CATIE, 2017.
En ligne à : <http://www.catie.ca/fr/feuilles-info/epidemiologie/epidemiologie-vih-canada>.

³Agence de la santé publique au Canada, Résumé : *Estimations de l'incidence de la prévalence, et de la proportion non diagnostiquée au VIH au Canada, 2014*, ASPC, 2014.

⁴Enquêteur correctionnel du Canada, *Rapport annuel 2014–2015 du Bureau de l'enquêteur correctionnel du Canada*, 2015.

⁵N. Eastwood et coll., *A quiet revolution: Drug decriminalization across the globe*, Release, mars 2016 (mise à jour de la version de 2012). En ligne à : www.release.org.uk/sites/default/files/pdf/publications/A%20Quiet%20Revolution%20-%20Decriminalisation%20Across%20the%20Globe.pdf.

⁶First Nations Health Authority, *Overdose Data and First Nations in BC: Preliminary Data*, 2017.
En ligne à : www.fnha.ca/newsContent/Documents/FNHA_OverdoseDataAndFirstNationsInBC_PreliminaryFindings_FinalWeb.pdf.

⁷Commission globale de politique en matière de drogues, *Étape nécessaire de la réforme des politiques publiques*, 2016, p. 5.

⁸ En ligne à : <https://www.liberal.ca/fr/changer-ensemble>.